

LA CIBLE À COMBATTRE DOIT ÊTRE LE VIRUS, PAS LES AGENT-E-S !

Combien de lois, de décrets, d'injonctions paradoxales vont encore sortir du chapeau de Macron et son gouvernement en réponse à la propagation du virus dit Covid-19 et ses variants ? Depuis l'annonce de la pandémie et du premier confinement, il y aura bientôt 18 mois, une succession de réglementation parfois contradictoire, crée des inégalités de traitement, vise les libertés collectives et individuelles, et stigmatise toujours les travailleuses et les travailleurs portés au rang des coupables et non des victimes.

La loi du 5 août 2021 dite « relative à la gestion de la crise sanitaire », le décret et la circulaire ministérielle y afférents*, marquent, une fois de plus, la démarche contre-productive de nos dirigeants. Imposer la vaccination obligatoire et son contrôle sous menace de pression, de sanction jusqu'au licenciement ne peut engendrer que colère et défiance, opposition et division. Quelle provocation pour tous les agent-e-s exposé-e-s en première ligne depuis le printemps 2020, souvent sans protection les premiers temps, qui ont fait face et organisé le service public malgré tout.

La Fédération CGT des Services publics a une position très claire concernant la santé publique et la santé au travail et notre attachement aux principes de prévention et plus particulièrement à la prévention primaire, celle, seule, qui permet d'éviter le risque en évitant le danger.

La vaccination - progrès sanitaire pour le monde entier - doit être gratuite et accessible à toutes celles et ceux qui souhaitent se faire vacciner. Mais nous le réaffirmons, nous refusons la mise en œuvre du « passe sanitaire ».

Assez de culpabilisation. Il s'agit de convaincre, non de contraindre !

La cible à combattre est le virus pas nos droits et libertés, et les conquises des luttes syndicales. Et la cible n'est pas les agent-e-s et salarié-e-s du public et du privé sur lesquels la loi fait peser, en plus de leur propre contrôle, la responsabilité du contrôle des usagers.

Alors que les dispositions de la loi dite de transformation de la fonction publique ne sont pas remises en cause, loin de là, par la ministre de la transformation et de la fonction publiques, Amélie de Montchalin, que la destruction du statut de la fonction publique engendrant celle des instances représentatives se poursuit, la fédération CGT des services publics réaffirme que le CHSCT (Comité d'hygiène-sécurité des conditions de travail) est l'outil de prévention essentiel. Depuis 18 mois un sursaut salutaire aurait dû être pris pour faire jouer son rôle à la médecine du travail.



LES CHSCT NOUS DÉFENDENT - DÉFENDONS LES CHSCT
Non à l'application de la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique !

www.cgtservicespublics.fr

C'est grâce à cette instance paritaire que des principes de précautions et des mesures réalistes et adaptées à la réalité que vivent des milliers d'agents de la fonction publique territoriale peuvent être élaborés avec les représentants du personnel. Cet outil de dialogue social se révèle plus que jamais indispensable dans les circonstances que nous connaissons actuellement.

Partout, nous devons exiger la convocation en urgence des CHSCT afin que les représentants du personnel puissent réaffirmer les principes de prévention et définir les mesures appropriées pour que les agents puissent exercer leurs missions le plus sereinement possible et dans le strict cadre de leurs missions. La fédération CGT des services publics réaffirme son exigence pour une vaccination gratuite, accessible, égalitaire, éclairée et surtout consentie, avec la levée des brevets.

La fédération CGT des services publics exige le retrait du pass sanitaire qui ne répond pas aux enjeux posés par la pandémie

de la COVID 19 et qui remet en cause nos droits et nos libertés, et soutiendra les agent-e-s et salarié-e-s qui sont dans leur droit, appelle les agents des collectivités territoriales à se syndiquer et à s'organiser pour s'opposer à cette remise en cause des libertés publiques dont l'objectif est de durcir encore les conditions de travail

La fédération CGT des services publics appelle tous les syndicats à réunir les personnels en Assemblée Générale et en Heures d'Information Syndicale dès à présent pour construire les cahiers revendicatifs locaux et faire le lien avec nos revendications nationales et la campagne pour gagner «10% immédiatement pour la Fonction publique». Elle soutiendra toutes les mobilisations qui en découleront afin d'être offensif pour gagner sur nos légitimes revendications en élevant le rapport de force. Les nombreuses luttes menées dans la période, marquées par des mobilisations et une détermination sans précédent, sont à cet égard un point d'appui important et démontrent la disponibilité des personnels pour l'action collective.

Non au « pass sanitaire » discriminant à l'embauche, non à la suspension de la rémunération parce qu'ils-elles ne sont pas vacciné-e-s, qui stigmatise une partie de la population et notamment les salariés et qui amplifie la fracture sociale de la France.

*renvoi vers les textes loi, décret, circulaire, faq sur le site fédéral : www.cgtservicespublics.fr

<https://www.cgtservicespublics.fr/societe/climat-pandemie-grippale/coronavirus/decrets-arretes-communiques-de-presse-du-gouvernement/article/direction-generale-de-la-cohesion-sociale-dgcs-i-instruction-relative-a-la-mise>

<https://www.cgtservicespublics.fr/societe/climat-pandemie-grippale/coronavirus/notes-dgcl-et-dgapf/article/note-dgcl-i-note-d-information-relative-a-l-obligation-de-presentation-d-un>

Nous exigeons :

- de soumettre au préalable au CHSCT toute mise en œuvre des nouvelles mesures de condition suspensive du calendrier gouvernemental.
- de replacer la médecine du Travail au centre du dispositif.
- la création des conditions pour une vaccination pour tous ceux qui le souhaitent, notamment dans le monde du travail, mais aussi aux personnes défavorisées et exclus de la société.
- la levée immédiate des brevets sur les vaccins comme le préconise l'O.M.S. Cela permettra à beaucoup de pays de les produire au lieu d'en laisser le monopole aux grands groupes pharmaceutiques qui s'enrichissent de façon éhontée sur le dos de la Sécurité Sociale et des contribuables.
- l'arrêt des fermetures de lits et de la casse de l'hôpital public dans notre pays
- la relocalisation des productions médicales stratégiques en France, notamment les vaccins.
- de remettre en avant nos revendications liées au temps de travail, au pouvoir d'achat des salariés et retraités, à l'égalité hommes-femmes, etc.
- l'arrêt des nouvelles casses sociales et démocratiques portées par le patronat et le Gouvernement et qui visent à remettre en cause le statut et la cohésion sociale de notre pays, sous couvert de la pandémie
- l'abrogation de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la Fonction publique et singulièrement la remise en cause programmée des CHSCT.

IL Y A URGENCE À RÉUNIR LES CHSCT !

JE ME SYNDIQUE !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité (nom et département) :



Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !



**fédération
des services
publics**

**la
cgt**